

Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité

(Ordonnance sur l'assurance-chômage, OACI)

Modification du ...

Le Conseil fédéral

arrête:

I

L'annexe de l'ordonnance du 31 août 1983 sur l'assurance-chômage¹ est modifiée comme suit:

Augmentation du nombre d'indemnités journalières dans les cantons touchés par un fort taux de chômage

Région	Classe d'âge	Augmentation	Durée de validité
Canton du Jura	30 ans et plus	120	1 ^{er} novembre 2009– 30 avril 2010
...			

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} novembre 2009.

...

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Hans-Rudolf Merz
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 837.02

